



## Engagement sur l'honneur

**Relatif au temps de travail obligatoire au sein de l'établissement dans le cadre de votre contrat d'apprentissage**

Année universitaire 20.... - 20....

Je soussigné(e) :

Nom : .....Prénom : .....Promo : .....

m'engage sur l'honneur à réaliser 35 heures de travail par semaine lors des périodes de présence au sein de l'établissement de formation (périodes académiques) et dans les conditions définies ci-dessous :

Conformément au contrat de travail signé par l'apprenti-ingénieur, le temps de travail dans l'établissement est fixé à 35 heures par semaine. Ce temps de travail est divisé en deux plages horaires : une plage d'horaire fixe et une plage d'horaire variable :

- La plage d'horaire fixe est définie par l'emploi du temps. Il correspond à l'ensemble des cours et activités dispensés par l'établissement et pour lesquels la présence de l'apprenti-ingénieur est obligatoire. L'emploi du temps est modifiable jusqu'à la veille des cours prévus et est consultable en ligne.
- La plage d'horaire variable correspond à un temps de travail personnel modulable pendant lequel l'apprenti-ingénieur dispose des moyens matériels présents dans l'établissement. Ce temps de travail doit obligatoirement être réalisé pendant la durée d'ouverture de l'établissement définie par le règlement intérieur. La durée de la plage variable est définie chaque semaine par la différence entre 35 heures et le temps de travail obligatoire calculé sur la semaine.

Le temps de travail variable est déclaratif et est attesté par la présente déclaration sur l'honneur.

- **Présence Obligatoire :**

Je m'engage à être présent à toutes les sessions de formation théorique prévues dans le cadre de mon apprentissage.

- **Ponctualité :**

Je m'engage à être ponctuel et à respecter les horaires de début et de fin des cours et autres activités.

- **Absences :**

En cas d'absence, je m'engage à **informer** dans les plus brefs délais **l'Esisar, mon maître d'apprentissage, et le service des ressources humaines de mon entreprise** et à fournir à tous, dans un même message électronique, sous 48h un **justificatif légal** (arrêt de travail, convocation officielle, etc.). Au delà de ce délai l'absence ne pourra être justifiée au sens du droit du travail.

**Grenoble INP - Esisar, UGA**

50 rue Barthélémy de Laffemas - CS 10054 - 26902 Valence Cedex 09 - France | +33 4 75 75 94 00

École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux

•Responsabilité :

Je suis conscient que le non-respect de ces engagements peut entraîner des sanctions, y compris la résiliation de mon contrat d'apprentissage.

Durant le cursus de la formation, l'apprenti-ingénieur peut être amené à suivre une période dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Dans ce cas, durant cette période, il devra s'engager à fournir par mail à [apprentissage@esisar.grenoble-inp.fr](mailto:apprentissage@esisar.grenoble-inp.fr) une attestation de présence hebdomadaire. En cas d'absence, il sera également indiqué sur le même document le jour, les créneaux horaires ainsi que le motif de cette absence.

*En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des règles relatives au temps de travail obligatoire au sein de l'établissement de formation et je m'engage à les respecter scrupuleusement.*

Fait à ..... le : .....

Signature :

Service Apprentissage:Tél.: +33 (0)4 75 75 94 19 – Fax: +33 (0)4 75 43 56 <http://esisar.grenoble-inp.fr>